



**Paroisse de Dun sur Auron**  
**16 rue de l'Ermitage**  
**18130 DUN SUR AURON**  
**Tél. 02.48.59.51.20**  
**paroisse.dun@diocese-bourges.org**

# Collecte paroissiale



Octobre 2020,

a besoin  
du don  
de  
chacun

Madame, Monsieur,

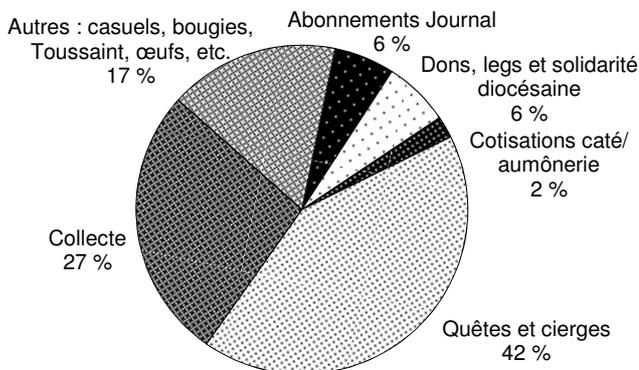
## POURQUOI DONNER A CETTE COLLECTE PAROISSIALE ?

Vous êtes nombreux à faire appel, un jour ou l'autre, aux services de l'Église et de la Communauté Chrétienne de la Paroisse : à l'occasion des baptêmes, mariages, sépultures, de la catéchèse de vos enfants... ou même simplement pour venir chercher un peu de réconfort et de soutien dans des moments difficiles. Comme toute communauté humaine, la vie de notre paroisse génère des frais de fonctionnement ; ils sont couverts exclusivement par les dons et offrandes qu'elle reçoit. Cette collecte couvre environ 1/3 des recettes de la paroisse. Comme vous le savez, beaucoup de charges sont difficilement compressibles, la situation sanitaire avec l'annulation des messes sur la période de 2 mois de confinement, le report des mariages et baptêmes nous a privé d'une partie de nos ressources cette année. C'est pourquoi

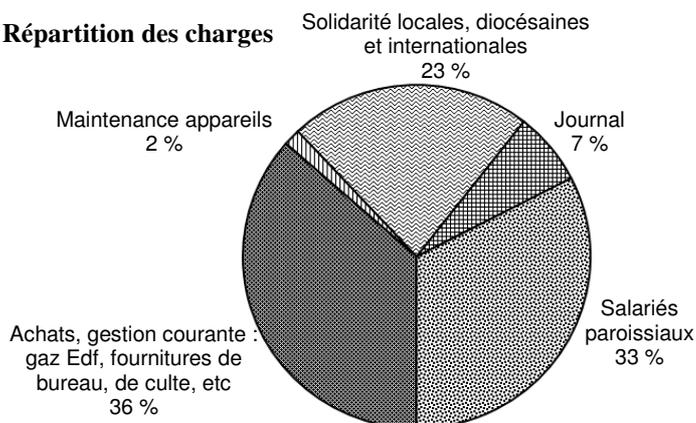
*nous avons besoin du don de chacun !*

## Quelles sont les charges et les produits de votre paroisse en 2019 ?

### Répartition des ressources



### Répartition des charges



**Parce que vos dons constituent l'unique source de revenus de l'Église, rien ne peut donc se faire sans votre générosité toujours renouvelée.** Même si vous ne pouvez donner que très peu, votre don est indispensable. Chacun est invité à participer selon ses possibilités.

Vous le savez, l'Église ne reçoit aucune subvention (ni de l'état, ni du Vatican). Le diocèse n'aide pas non plus financièrement les paroisses. C'est même l'inverse, puisqu'un pourcentage des dons récoltés par la paroisse est reversé au diocèse.

Nous rappelons que le Denier de l'Église, pour lequel vous avez été sollicité en février, est versé intégralement au diocèse afin de financer une partie de la rémunération des prêtres et des services diocésains.

La paroisse, elle doit assurer : **l'entretien et le coût de fonctionnement du Centre paroissial, le chauffage et l'électricité de ce lieu et des églises de la paroisse.** Elle doit également financer des charges liées au personnel : un mi-temps de secrétariat, un quart temps pour la coordination du catéchisme, 8h de ménage par mois, une participation au financement du poste de coordination de la pastorale des jeunes, photocopies, téléphone, internet...

Vous pouvez aussi vous proposer pour rejoindre une des équipes de la paroisse (Groupe bible, équipe C.C.F.D., équipe obsèques, prières des mères, M.C.R., aumônerie du C.H.S., animation des messes, décoration de l'église, permanence d'accueil, équipe St Vincent de Paul, etc.) car nous avons toujours besoin de bonnes volontés. Soyez assurés que le conseil économique de la paroisse continue tous ses efforts. Nous vous remercions par avance pour votre générosité. Nous comptons sur vous.

*Père Hidulphe BONAZEBI-BILALI et les membres du conseil économique paroissial*

## Comment donner ?

- ▶ Compléter le bordereau ci-joint.
- ▶ **En ajoutant 12 €, vous serez automatiquement abonné ou réabonné au journal paroissial REGARDS.**
- ▶ Remettez le bordereau et votre versement dans une enveloppe timbrée adressée à *Paroisse de Dun sur Auron, 16 rue de l'Ermitage, 18130 DUN SUR AURON* ou déposer celle-ci dans une quête paroissiale.

**Selon la loi des finances en vigueur en octobre 2020, vous pouvez bénéficier d'un reçu fiscal et récupérer 66% de votre don sur vos impôts**

Ainsi, si vous versez :

100 €	vos dons ne vous coûtent que 34 €
150 €	..... 51 €
200 €	..... 68 €
500 €	..... 170 €

***Vous pouvez en profiter pour donner plus !***

**POUR BÉNÉFICIER D'UN REÇU FISCAL, n'oubliez pas de cocher la case sur le bordereau.**

**Votre paroisse est habilitée à établir votre reçu et vous le fera parvenir .**

**Attention, pour obtenir un reçu fiscal sur l'année 2020, merci d'adresser votre don avant le 31 décembre, le cachet de la poste sur l'enveloppe faisant foi.**



## BORDEREAU DE VERSEMENT

**ABONNEMENT AU JOURNAL « REGARDS » et COLLECTE DE NOVEMBRE 2020**

**Paroisse de Dun sur Auron**

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE.....

VILLE \_\_\_\_\_ C. P. \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_ MAIL : .....

Verse pour la **collecte** paroissiale  
la somme de .....€

Abonnement au **journal**  
paroissial « REGARDS » + 12 €

**TOTAL** ..... €

**Cocher S.V.P. la case correspondante**

- verse en espèces
- règle en chèque à l'ordre de « **Paroisse de DUN SUR AURON** »
- désire un **reçu fiscal**. L'abonnement au journal paroissial sera déduit de votre reçu fiscal.

**Merci de retourner ce bordereau avec votre versement à :**  
**à Paroisse de Dun, 16 rue de l'Ermitage, 18130 DUN SUR AURON ou déposer votre enveloppe dans les quêtes**

### AUTORISATION ET CONSENTEMENT POUR L'UTILISATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

J'autorise le Diocèse de Bourges à utiliser mes coordonnées dans le cadre de correspondances liées aux activités paroissiales et diocésaines, en particulier au service du Denier de l'Eglise et celui de la collecte paroissiale, de la catéchèse, des pèlerinages. Ces données seront exclusivement exploitées par le Diocèse de Bourges dans le cadre de ses activités, aucune information ne sera transmise à un tiers.

Fait à ....., le..... Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la correspondance des paroisses et des services du diocèse de Bourges. Ces données sont conservées pendant une durée minimale de 10 ans et sont destinées aux services administratifs et pastoraux du diocèse de Bourges. Conformément au Règlement Général pour la protection des données du 18 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Association Diocésaine de Bourges – 23, rue Nicolas Leblanc – 18000 BOURGES.